

Document à caractère promotionnel – Juin 2017

BNP PARIBAS AQUA

ÉPARGNER RESPONSABLE

L'INFO PLUS !

BNP Paribas Aqua fait partie de la gamme des fonds récompensés par les Corbeilles 2016 du magazine Mieux Vivre Votre Argent !



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

**ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE ET
COMPTES D'INSTRUMENTS
FINANCIERS (CIF)**

POURQUOI INVESTIR DANS LA THÉMATIQUE DE L'EAU ?

- En 30 ans, la croissance démographique et l'augmentation du niveau de vie ont entraîné un doublement de la consommation de l'eau au niveau mondial, tant pour l'agriculture que pour l'industrie et les ménages. L'eau est une ressource rare dont la demande devrait s'accroître de 8 % à 10 % minimum par an au cours des 20 prochaines années*. Ce besoin croissant affecte les pays émergents qui s'équipent en systèmes complets d'adduction d'eau, mais également les pays développés qui doivent faire face à la vétusté de leurs infrastructures de traitement et de distribution d'eau.

Ces éléments constituent des catalyseurs de croissance sur le long terme et devraient bénéficier aux entreprises exerçant dans les différents secteurs liés à l'eau.

POURQUOI BNP PARIBAS AQUA ?

BNP Paribas Aqua investit dans les actions de sociétés internationales dont l'activité est liée au thème de l'eau. Cela comprend notamment :

- ▶ les technologies de traitement et d'assainissement de l'eau ;
- ▶ l'installation, l'entretien et la rénovation des réseaux d'adduction d'eau ;
- ▶ la gestion de ces réseaux d'adduction d'eau (pompage, traitement avant usage, assainissement des eaux usées, dépollution, recyclage).

Le portefeuille du fonds est composé d'une cinquantaine de titres de tous pays. Les valeurs sont sélectionnées à partir d'un univers de 300 sociétés, en fonction de leurs perspectives de croissance et de leur potentiel de valorisation.

Les entreprises sélectionnées par le fonds respectent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, basées sur les déclarations fondamentales portant sur les droits de l'Homme, les droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

*Source : Whitepaper Impax Asset Management, septembre 2012.



Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Aqua, rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans BNP Paribas Aqua permet aux investisseurs de :

- ▶ **De diversifier** géographiquement et sectoriellement leur portefeuille.
- ▶ De s'exposer à un **secteur bénéficiant à ce jour d'une croissance supérieure** à celle du reste de l'économie.
- ▶ **D'épargner utile en contribuant à relever le défi de l'accès à l'eau.** Les investisseurs financent ainsi les installations d'approvisionnement, de traitement et d'assainissement qui permettent de fournir une eau de qualité nécessaire aux activités humaines (dont l'agriculture et l'industrie) tout en respectant l'environnement.
- ▶ **De bénéficier de l'expertise de l'expertise de Impax AM**, société de gestion spécialisée dans le secteur de l'environnement.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est celui du marché « **actions** ». De façon mécanique, la variation à la baisse du cours des actions en portefeuille a un impact négatif sur la valeur du fonds.

Ce risque « actions » est d'autant plus sensible que le fonds peut être exposé, dans une limite de 30 % de son actif net, aux **marchés « actions » des pays émergents**. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains de ces marchés émergents peuvent, en effet, s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de liquidité : ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment désiré en raison d'un manque d'acheteurs.

Risque de change : les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du fonds, à la hausse comme à la baisse.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICl du fonds disponibles sur www.mabanque.bnpparibas.

Le label LuxFLAG est destiné aux fonds investis au moins à 75 % dans des entreprises du secteur de l'environnement et qui affichent de bonnes performances dans la gestion de leurs responsabilités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris – ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Gérant délégué	Impax Asset Management Ltd
Classe d'actifs	Actions internationales
Indice de référence	MSCI World dividendes nets réinvestis
Devise de référence	EUR
Forme juridique	FCP de droit français conforme à la directive 2009/65/CE
Date de lancement	03/12/2008
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	J avant 15h (heure de Paris)
VL utilisée / publiée	Quotidienne
Règlement	J + 5
Frais courants (au 10/02/2017)	2,09 % ¹
Frais de gestion	2,00 % maximum
Investissement minimum	L'équivalent en euro d'un millième de part
Assurance vie	
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat	0,96 %
CIF	
Frais d'entrée	2,40 % maximum
Code ISIN	FR0010668145 Part C Capitalisation
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans
<i>1. Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.</i>	
Source : BNPP AM, au 01/06/2017.	

